

*Relevé annuel – participantes et participants actifs
ou rentes différées*

Impact des hausses d'intérêt

Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec

RELEVÉ ANNUEL – PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS OU RENTES DIFFÉRÉES

Votre relevé annuel 2022 sera disponible dans quelques semaines dans [Mon dossier en ligne](#) du Bureau de la retraite. Nous sommes heureux de constater que vous vous souciez de la planification financière de votre retraite et que vous prendrez quelques instants pour prendre connaissance de l'évolution de votre compte.

Comme à chaque année, vous serez à même de constater l'augmentation de votre rente accumulée ainsi que la majoration des projections de votre rente, qui tiennent compte des ajustements rétroactifs à la structure salariale convenue en 2022 (page 1 de votre relevé). Lorsque vous regardez la VALEUR de cette rente et les prestations payables en cas de départ ou de décès, vous constaterez probablement une DIMINUTION de celles-ci, malgré l'augmentation de la rente elle-même. Cela est engendré par la revue à la hausse des rendements anticipés pour le futur. La prochaine section du communiqué traite spécifiquement de la hausse des taux d'intérêt et des impacts sur la VALEUR de vos prestations.

IMPACT DES HAUSSES D'INTÉRÊT

Comme mentionné précédemment, le montant de votre rente n'est pas tributaire de la variation des taux d'intérêt, mais la VALEUR de celle-ci l'est.

Pour bien comprendre, prenons l'exemple suivant : vous désirez acheter à 65 ans une rente annuelle de 20 000 \$. Vous contactez deux assureurs. Le premier estime le rendement qu'il fera dans le futur à 1,5 % alors que le second l'estime 3,7 %¹. Quel sera le prix exigé par chacun des assureurs?

Assureur A (rendement futur estimé à 1,5 %) :	410 000 \$	
Assureur B (rendement futur estimé à 3,7 %) :	320 000 \$	(-22 %)

Cet exemple montre à quel point la valeur est sensible au niveau des taux d'intérêt. Les taux utilisés dans cet exemple reflètent les conditions d'achat d'une rente au 31 décembre 2021 (le 1,5 %) et un an plus tard (3,7 %). Et c'est sur des hypothèses similaires qu'est établie la valeur des prestations du RREEUL.

¹ Dans les faits, la concurrence fait en sorte que les hypothèses des concurrents sont beaucoup plus près l'une de l'autre.

Depuis plus de 40 ans, la tendance générale était une diminution des taux d'intérêt. On constatait une augmentation de la VALEUR de la rente en même temps qu'une augmentation de celle-ci. L'année 2022 marque un changement drastique : une hausse des taux d'intérêt est une chose, mais d'une telle ampleur, c'est sûrement historique!

Dans les faits, si vous êtes à la retraite ou prévoyez prendre votre retraite du RREEUL, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur le montant de votre rente, car il s'agit d'un régime à prestations déterminées. Cependant, si vous prévoyez quitter avant la retraite, alors le RREEUL vous versera un montant forfaitaire (la VALEUR) de votre rente et ce montant sera alors tributaire du niveau des taux d'intérêt.

TERMINAISON DE L'ENTENTE DE TRANSFERT AVEC RETRAITE QUÉBEC

De manière unilatérale, Retraite Québec a avisé le Bureau de la retraite le 19 juin dernier qu'elle mettait fin à l'entente permettant le transfert de droits de retraite entre le RREGOP et le RREEUL. Depuis près de 50 ans, une telle entente est en place et nombreux sont les participantes et participants du RREEUL qui ont pu en bénéficier.

La cessation de l'entente est au 31 août 2023. Cela signifie que vous avez jusqu'à cette date pour demander une évaluation d'un transfert si vous détenez toujours des droits dans le RREGOP. Le traitement de votre demande pourrait prendre quelques mois ou s'étirer après le 31 août, mais cela n'est pas important. C'est la date de la demande par la participante ou le participant qui doit être faite avant le 31 août.

Il faut savoir aussi qu'il s'agit d'une demande d'évaluation, ce qui signifie qu'elle ne vous oblige pas à effectuer ladite transaction de transfert. Une fois que Retraite Québec et le Bureau de la retraite auront évalué les conditions de transfert, un conseiller du BR pourra vous fournir plus d'explications sur les effets du transfert avant que vous acceptiez ou refusiez le transfert.

Le Comité de retraite tentera de remettre en place une entente de transfert dans les meilleurs délais. Certaines conditions seront alors probablement imposées par Retraite Québec et il faudra analyser les impacts de celles-ci. Ne pouvant garantir le dénouement de cette démarche, nous vous suggérons fortement de faire une demande d'évaluation avant le 31 août 2023 si cela vous concerne. Le [formulaire](#) est disponible sur le site Web dans la section Documentation.

Donné à Québec le 26 juin 2023, par le Comité de retraite du RREEUL.

RREEUL
Régime de retraite des employés et employées
de l'Université Laval

Courriel bretraite@bretraite.ulaval.ca
Téléphone 418 656-3802
Web bretraite.ulaval.ca

 **BUREAU
DE LA RETRAITE**
de l'Université Laval